
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES

2025/05
Réf. 27/03 -05

Date de convocation : 13/03/2025
Nb de membres en exercice : 63
Présents : 33
Nb de suffrages exprimés : 38
VOTE : Pour : 38
Contre : 0
Abstentions : 0

Séance du 27 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle du Préau à Saint-André, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

OBJET : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE PRÉSIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Étaient présents avec droit de vote :

M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), Mme MARTINE BECK (SUPPLEANT), M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. FRANCIS BERTHELIER (TITULAIRE), M. YVES BLIN (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. ANTOINE CHRYSOSTOME (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE), M. ROBERT DUGNAC (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE), Mme JOSELINE LAFON (SUPPLEANT), M. JEAN LAURENT (SUPPLEANT), M. MICHEL LESOT (SUPPLEANT), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. DANIEL MEILLAT (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. GUY VINOT (TITULAIRE),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

M. MARCEL COLL (TITULAIRE) donne procuration à M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE) donne procuration à M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. XAVIER JUHEL (TITULAIRE) donne procuration à Mme MARIE JOSÉ MACABIÈS (TITULAIRE), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE) donne procuration à M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE) donne procuration à M. DENIS FOURNY (TITULAIRE),

Absents excusés :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), M. PATRICK CASADEVALL (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), Mme LYDIE FOURC (SUPPLEANT), M. NICOLAS GARCIA (TITULAIRE), M. JEAN-MARIE GOURGUES (TITULAIRE), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), M. PÈRE MANZANARES (SUPPLEANT), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. HAROLD SOUILLER (TITULAIRE),

Autres participants : M. CLAUDE MARCELO (SUPPLEANT) et Mme FANNY FONTAINE (DGS CC Vallespir)

Monsieur Yves BLIN a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE PRÉSIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le président rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :

« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée [...] ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants [...] sont inscrits au budget lors de son adoption. »

Il est proposé au comité syndical, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2023 (hors chapitre 16 : Remboursement d'emprunts).

Le Comité Syndical DELIBERE
et à l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE** le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les RAR et les crédits afférents au remboursement de la dette).

25 % des dépenses réelles d'Investissement inscrites au BP 2024 hors RAR et déduction faite du montant du capital des emprunts	
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2024	3 480 326,52 €
Compte 16	53 333,33 €
	3 426 993,19 €
AUTORISATION A HAUTEUR DE 25 % SOIT	856 748,30 €

- **PRÉCISE** le montant et l'affectation des dépenses d'investissement pressenties :

Chapitre	Article	Objet	Montant
16	1641	EMPRUNT	53 333,33
TOTAL inférieur au montant maximal autorisé			53 333,33

-**PRÉCISE** que toutes les dépenses engagées dans ce cadre seront inscrites au budget primitif 2025.

Fait et délibéré à Saint-André, les jour, mois et an que dessus.

Le /La Secrétaire de Séance :

Pour expédition conforme,
Le Président
Alexandre **PLIGNAU**
Maire de Les Cluses

